# Engagement de l’élaboration d’une carte communale. Acte préparatoire. Délibération (non)

## Revue - Urbanisme

### Source - Jurisprudence

La décision d’engager la procédure d’élaboration d’une carte communale constitue un acte préparatoire et n’est pas subordonnée à l’intervention d’une délibération du conseil municipal (CE, 19 juillet 2017,

*ministre du Logement*

, n° 403805).